

DELIBERATION DU BUREAU
Séance du 11 juillet 2022

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Tulle s'est réuni le lundi onze juillet deux mille vingt-deux à dix-huit heures, salle du bâtiment annexe au siège rue Sylvain Combes à Tulle, sous la Présidence de Monsieur Michel BREUILH, Président.

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 4 juillet 2022

Nombre de membres en exercice : 22

Quorum : 8

Etaient présents : 9

Mesdames Betty DESSINE, Fabienne LATOUR, Stéphanie VALLEE, Messieurs Eric BELLOUIN, Michel BREUILH, Henri JAMMOT, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Jean MOUZAT

Fonctionnement de l'assemblée régi par les termes de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 rétablissant certaines dispositions dérogatoires du CGCT visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales en période d'épidémie de Covid 19.

Objet : 2.1- Attribution de subventions au titre des manifestations culturelles d'intérêt communautaire 2022

Le Bureau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Tulle agglo,

Vu le budget principal,

Vu la délibération n°2.1 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 décidant la délégation d'attributions au bureau,

Vu la délibération n° 6.1 du conseil communautaire du 4 juillet 2022 approuvant le règlement révisé des aides au titre des manifestations d'intérêt communautaire, volet culturel,

Considérant que Tulle agglo consacre une enveloppe annuelle au titre des manifestations culturelles d'intérêt communautaire,

Vu l'avis de la commission « culture et lecture publique » réunie le 22 juin 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) approuve l'attribution de subventions au titre des manifestations d'intérêt communautaire 2022, volet culturel, selon le tableau ci-annexé ;

2°) la dépense en résultant sera imputée au budget principal 2022.

Fait et délibéré le 11 juillet 2022

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,


Michel BREUILH



Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission en Préfecture
et de la publication/affichage le : 13/07/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, via une requête envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

**Tulle agglo - Demandes de subventions 2022 reçues au titre des manifestations d'intérêt communautaire
bureau du 11 juillet 2022**

Envoyé en préfecture le 13/07/2022
Reçu en préfecture le 13/07/2022
Affiché le 13/07/2022 

ID : 019-241927201-20220711-DBU220711_2_1-DE

	Demandeurs	Intitulé de l'opération	Budget prévisionnel de l'action	Montant dernière subvention	Propositions Bureau 11/07/2022	
					Montant	Pourcentage
Événements culturels	Cité de l'accordéon	34ème Festival des Nuits de Nacre	201 300,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	7,45%
	Association Elizabeth My Dear	26ème Festival Ô les Chœurs	84 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	10,71%
	Association Le Brezou	7ème Festival Théâtre à Seilhac	28 362,50 €	3 000,00 €	3 000,00 €	10,58%
	Société de chasse de Mexant	Concert	11 100,00 €	nouveau	500,00 €	4,50%
	Association En Corps	Festival des corps et des cœurs 1ère édition	26 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	3,77%
	Comité des fêtes de Gros-Chastang	Festival auprès de mon arbre 6ème édition	12 460,00 €	500,00 €	1 000,00 €	8,03%
	Des Lendemain qui chantent	C'est M,A, tournée	30 289,02 €	1 000,00 €	1 000,00 €	3,30%
	Des Lendemain qui chantent	Essentiel.le.s	17 225,00 €	nouveau	1 000,00 €	5,81%
	Association Autour du 1er mai	Rencontres Cinéma et société	48 480,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	4,13%
	Chœurs du Pays de Tulle	Mozart Réquiem	39 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	2,53%
	Photo club ASPTT Tulle	23ème festival d'art photographique	10 800,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	18,52%
	La Luzège (Roc du Gour Noir)	36 ème Festival de la Luzège en Corrèze	106 357,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	1,88%
	Fragments	Biennale Lagarde Marc Latour - 30 ans	20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	25,00%
	Air de Jeux	Festival du jeu de Tulle	11 999,14 €	900,00 €	1 000,00 €	8,33%
	Tuberculture	Festival aux Champs 2022	528 053,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	2,84%
	Rencontre et dédicaces	24ème Mille et une page	12 360,00 €	300,00 €	300,00 €	2,43%
	Zigzaguer en Correze	Twizyaguez en Corrèze	10 560,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €	9,47%
Association La Maison Rohmer (ville de Tulle)		3 000,00 €	900,00 €	500,00 €	16,67%	
Association Son et lumière de Gimel	28ème Son et lumière 2022	16 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	6,25%	
					62 300,00 €	